



AFFICHÉ LE

17 JUL. 2023

**ARRETE DU MAIRE**

N° 23T66

**Prolongeant l'arrêté N° 23T56**

Portant réglementation de voirie

Lieu-dit Pen ar Hoat

Du 8 juillet 2023 au 13 juillet 2023

Le Maire de la Commune  
de PLOUBEZRE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière ;  
VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 25 ;  
VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 approuvant la huitième partie du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) ;

**Considérant** la demande de l'entreprise Bouygues Énergies et Services, domiciliée à l'adresse suivante 48 Rue Marc Seguin, 22950 Trégueux pour une intervention de terrassement de tranchée pour la pose d'un câble B.T Enedis ;

**Considérant** la nécessité d'assurer la sécurité des usagers lors des travaux de réseaux ;

**- ARRETE -**

**ARTICLE 1** – Du 8 juin 2023 au 13 juillet 2023, de 8 h à 18 h, la circulation et le stationnement Lieu-dit Pen ar Hoat sont soumis aux prescriptions suivantes :

- La circulation et le stationnement de toutes catégories de véhicules sera modifié de 8 heures à 18 heures à hauteur de la zone de chantier ;
- La traversée de route se fera en demi-chaussée et une signalisation en alternée (B15-C18) sera mise en place ;
- Une pré signalisation sera mise en place afin de matérialiser les prescriptions ci-dessus.

**ARTICLE 2** - la signalisation réglementaire matérialisant l'article 1 sera mise en place par l'entreprise Bouygues Énergies et Services durant les travaux de jour comme de nuit ;

Par ailleurs, l'ensemble de la voirie sera remis à l'état initial à l'issue du chantier par le demandeur.

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes - 3 Contour de la motte - CS 44416 - 35044 Rennes cedex dans un délais de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4** – Une Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant des sapeurs pompiers de Lannion ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- L'entreprise Bouygues Énergies et Services ;
- Les Services techniques de Ploubezre.

Fait à Ploubezre Le 13 juillet 2023

Le Maire,  
Brigitte GOURHANT

